

Vers sept heures, après les affaires de routine, M. LaFontaine se leva et commença la lecture de ces lettres; il fut de suite et dès l'abord interrompu par le col. Prince qui voulut s'opposer à cette lecture comme étant inutile, oiseuse et déplacée; le brave colonel, qui était un peu pochardé (qu'on ne nous pardonne l'expression) allait faire une brillante improvisation, quand les cris, à l'ordre! parlis de tous les coins de la salle et l'injonction formelle et répétée de l'orateur le forcèrent de couper court et de s'asseoir.

M. LaFontaine continua au milieu du silence et de l'attention générale; les membres du côté ministériel qui probablement n'avaient eu jusqu'alors communication que d'une partie de ces lettres, les écoutèrent toutes avec un vif intérêt. L'étonnement se peignait sur plus d'un visage. Ils se regardaient entre eux, comme pour se demander: est-ce bien vrai? Et puis les yeux se portaient naturellement sur ces hommes assis sur les banquettes ministérielles, qui prétendent représenter le Bas-Canada, qui furent la cause et l'objet de cette correspondance et qui sont reconnus aujourd'hui par tout le monde comme la cause de tous les ennuis et de toutes les difficultés.

Le président du conseil se fessait remarquer au premier rang par une agitation fébrile de tous les membres et des mouvements nerveux et convulsifs; les changements continuels de sa pose dans son fauteuil indiquaient un malaise et un état de souffrance qu'il s'efforçait en vain de cacher sous un air faux et emprunté de glorieuse satisfaction et de triomphe.

C'était quelque chose de pitoyable, de profondément triste et humiliant, au milieu du silence solemnel de cette séance parlementaire, quand tous les visages étaient calmes, graves et plombs de réserve, de voir le sourire moqueur et sardonique rempli d'indécote vanité et de mépris, emprunté sur les lèvres de M. Viger; et il y avait de quoi soulèver de dégoût et d'indignation les cœurs les moins prévenus contre lui. Ses collègues du Bas-Canada, comme tout le monde présent, semblaient comprendre la gravité de la situation et la sévérité de la censure exprimée par le chef du ministère d'une manière non équivoque. M. Viger voulait paraître triomphant! Vous pouvez juger comme il avait droit de l'être.

M. Viger en se levant pour donner quelques explications, se plaignait amèrement de la conduite de M. Caron et de LaFontaine. Cette correspondance, selon lui, était privée et confidentielle et jamais elle ne devait arriver au pur de la publicité; il ne savait comment quelques uns de ses lettres avaient pu parvenir entre les mains de M. LaFontaine, et qu'il n'a le droit d'en donner communication à la chambre. En fin vint ensuite au mépris de cette correspondance, qu'il avait commencée avec la meilleure foi du monde et seulement dans le but de bien général de la province. Il reconnaît que la majorité du Bas-Canada a droit de prendre part à l'administration, comme celle de l'autre section de la province, et c'est vers cette fin que fut dirigé l'effort de cette démarche appuyée de M. LaFontaine et de ses amis; il est fâché qu'elle n'ait pas réussi, mais en même temps il proteste contre la violation du secret de quelque part qu'elle vienne.

Les discussions de M. Draper furent le commencement d'une discussion qui dura une heure ou deux et que nous sommes loin d'avoir entendue avec satisfaction. Après ce qui venait de se passer, l'état de la province depuis la résignation des ex-ministres, jusqu'à ce jour tombait naturellement sous la considération de la chambre. La lecture de la noble lettre de M. LaFontaine, dont nos lecteurs pourront apprécier mieux que nous le langage ferme et digne, avait été dans tous les cœurs l'enthousiasme et la gratitude. L'occasion était magnifique; et jamais depuis longtemps elle s'était présentée aussi belle, aussi favorable; comme un général habile et expérimenté M. LaFontaine avait conduit son parti à la bataille, il lui avait donné la plus belle position; il avait mis par ainsi dire, l'ennemi à sa merci; et quand commença le combat, les paroles du chef étaient assez éloquentes pour animer les combattants, leur faire déployer toute leur énergie, leur activité et leur courage, et les faire se battre tous comme des héros.

Les circonstances, selon nous, sont assez graves, pour nous faire dire sans crainte et sans ménagement notre pensée sur les débats de mardi soir. L'opinion publique a déjà prononcé, ce que nous regrettons de mentionner, mais ce qu'il est bon de mentionner, puisque le journalisme doit être l'écho de l'opinion publique. L'opposition n'a pas fait tout ce qu'elle devait faire dans cette circonstance solennelle. Elle a manqué d'ordre, d'organisation et de plan de défense. On devait s'attendre à une vive attaque de la part du cabinet et de leurs amis, à des reproches, à des récriminations; il fallait avoir préparé une vigoureuse résistance.

L'opposition a été presque muette, calme et tranquille, quand elle devait parler, s'agiter et combattre. Il fallait prendre tous les avantages de la position magnifique que lui avait faite M. LaFontaine dans cette séance; nous admettons bien que sa lettre suffirait pour montrer l'intrigue, la machination, les faiblesses du cabinet; qu'elle contient tous les principes que les canadiens doivent suivre en politique, et tous les sentiments qu'ils doivent chérir et cultiver dans leurs cœurs; mais après la lecture de cette lettre, il fallait répondre aux déclarations fausses et mensongères de M. Draper, Viger, et le Col. Prince; il fallait arracher ces masques, dont ils couvrent et leurs visages et leurs actions; c'était le moment de les prendre à bras-le-corps l'un après l'autre, de les chasser et de les livrer comme ils le méritaient; et c'était le moment de dérouler encore le tableau des iniquités politiques et des injustices des dernières années; c'était le moment de protester contre le système qui livrait la province pieds et poings liés, aux caprices des gouverneurs et à des roués politiques comme M. Draper; l'opposition n'a pas fait cela, c'est en quoi elle a tort.

On voit par la première lettre de M. Caron à M. LaFontaine, que M. Draper avait eu avec M. C. une conversation dont le but était de voir s'il n'y

avait pas moyen d'obtenir l'appui de la majorité Bas-Canadienne; dans cette conversation, on parla de la retraite de M. VIGER et PARISEAU, comme d'une affaire essentielle. Le nom de M. MORIN fut mentionné comme une des personnes, qui pourraient remplacer ceux plus haut nommés; tandis que M. LaFontaine fut considéré comme devant être placé quelque part et exclu du cabinet. Cette conversation était privée et confidentielle; aussi M. Caron n'en a jamais dit mot à qui ce fut.

M. Draper ne se contenta pas de cela, il écrivit de nouveau à M. Caron quelques semaines plus tard, et dans une conversation subséquente à sa lettre, le chargea de voir ses amis politiques et d'ouvrir avec eux une négociation, aux fins d'effectuer les plans que tous les deux ont en vue.

M. Draper, on peut le voir des l'abord, n'a pas droit de se plaindre de la publication de la correspondance qui suivit. Comme homme politique et comme chef de parti, il devait connaître la conséquence de ses démarches. Il voulait obtenir l'appui de la majorité du Bas-Canada, il savait, il reconnaissait que sans cet appui il ne pouvait rien faire de bon, et il essayait de placer à ses côtés au pouvoir, des hommes possédant la confiance de cette majorité.

Maintenant n'est-il pas évident à tout le monde, que pour accomplir la tâche dont il avait bien voulu se charger, M. Caron ne pouvait faire autrement que de communiquer à M. LaFontaine et à ses amis, tous les détails de ses relations avec M. Draper. La conduite de M. Caron dans cette circonstance a été parfaitement honorable et convenable. Quant à celle de M. LaFontaine, on ne peut avoir pour elle trop d'admiration et trop de gratitude. Ses compatriotes doivent lui savoir gré de la manière habile dont toute cette affaire a été conduite entre ses mains. M. Draper, à l'heure qu'il est, doit s'apercevoir qu'il a eu affaire à un homme qu'il ne connaissait pas tout-à-fait.

Maintenant arrivons à la position occupée par M. Viger et ses collègues du Bas-Canada. Elle était, mardi soir, digne de toute leur carrière ministérielle. Comment le président du conseil a pu se lever et porter la parole, comment il a pu articuler des mots après ce qui venait d'être lu sur son compte, après la censure passée sur lui par M. Draper, c'est plus que nous pouvons expliquer, c'est plus, cent fois plus que ce à quoi nous nous serions attendu de sa part. M. Viger s'est déjà plaint plusieurs fois, que nous nous servions contre lui de l'insulte et de la calomnie au lieu d'arguments et de faits. Nous n'avons pas répondu encore à ses récriminations, parce que nous ne les croyons pas légitimes. Nous ne voulons pas aujourd'hui, pas plus que par le passé, insulter qui que ce soit, encore moins les vieillards; mais nous croyons que l'égoïsme n'exuse pas des fautes aussi graves que celles dont il se rend chaque jour de plus en plus coupable; et lorsque ces fautes compromettent les intérêts les plus chers de notre pays, nous croyons de notre devoir, et nous n'hésiterons jamais, de les signaler à l'administration publique. Ainsi nous faisons que la conduite de M. Viger, mardi soir, était ridicule, scandaleuse et criminelle au plus haut degré.

Dans un discours animé et perfide, il a qualifié la conduite de l'honorable membre pour Terrebonne, de la plus grande violation de confiance qu'il n'eût jamais rencontrée dans la vie publique ou privée d'aucun individu. Il n'y a (selon lui) aucun précédent, aucun cas d'une pareille conduite dans les fastes parlementaires d'aucun pays.

Quant à ce qui concernait M. Viger était fier que cette correspondance fut mise au grand jour! On avait voulu le faire passer pour un vieillard vaniteux et ambitieux, et aujourd'hui la publication de cette correspondance, prouvait jusqu'à l'évidence, le désintéressement de sa conduite, qu'il travaillait seulement pour le bien de ses compatriotes; et que depuis deux ans il était prêt à résigner!! A côté de ces paroles, en regard de ces paroles, les meilleurs commentaires, les meilleures explications, les plus forts arguments, le plus complet démenti, la réfutation la plus entière, sont contenus dans ces mots écrits par M. Draper, dans sa lettre à M. Caron, du 19 novembre 1845: "JE NE VOUS CACHERAI PAS ET JE VOUS REPEATÉRAI CE QUE JE VOUS AI DÉJÀ DIT. QUE JE CONSIDÈRE DEPUIS LONGTEMPS L'ABANDON PAR M. VIGER DE LA PLACE QU'IL OCCUPE, COMME ESSENTIELLE À LA FORCE DU GOUVERNEMENT!"

M. Draper ne dit pas que le remplacement de M. Viger par un autre, donnerait de la force au gouvernement; il dit, comme vous voyez, que le fait seul de sa retraite est essentiel à la force du gouvernement. C'est dire à M. Viger qu'il est chargé au ministère, qu'il est de trop, qu'il est un boulet attaché aux pieds de l'administration.

CEPENDANT M. VIGER NE RESIGNE PAS. M. Draper a cherché en dehors des éléments qui composent le cabinet, à reconstruire la partie de ce cabinet organisée pour le Bas-Canada; on voit par la teneur de la correspondance, qu'il n'a pas confiance dans les membres actuels, qu'il s'est croit incapable, qu'il admet qu'ils ne possèdent pas la confiance de leurs compatriotes, et qu'il travaille à la formation d'un meilleur gouvernement.

CEPENDANT M. VIGER NE RESIGNE PAS. M. Draper et tous ses amis reconnaissent et admettent, à la face du parlement, à la face du pays, que M. Viger ne représente pas ses compatriotes, qu'il n'a pas leur confiance, qu'il n'a pas d'influence dans le pays.

CEPENDANT M. VIGER NE RESIGNE PAS. En présence des représentants des canadiens-français, qui le répudient et le méprisent; et en présence de ses amis et de ses proches, qui le supplient de résigner, de ne pas soniller plus longtemps son nom, de ne pas le traîner dans la boue, M. Viger se frappe la poitrine, en appelle au ciel de la bonne foi et du désintéressement de ses intentions.

CEPENDANT M. VIGER NE RESIGNE PAS. Il reste au pouvoir, non pas par vanité ou par ambition, car il est humble et tout le monde sait qu'il ne parle jamais de lui; non par avance, car il n'en a pas comme vous savez; il avait dit un jour en acceptant la place de président du conseil, "je veux servir mes compatriotes et pour prouver mon désintéressement je n'accepterai aucun salaire."

Du président du conseil passons au Col. Prince; nous avons un petit compte à régler ensemble; c'est encore là un caméléon politique, qu'il est intéressant d'étudier un peu et de faire connaître à nos compatriotes; le Col. Prince ne change pas du tout ses couleurs et son langage; s'il se trouve par accident, (à la chute d'un ministère par exemple) jeté, ou plutôt tombé dans les rangs de l'opposition pour quelques jours, il se rappelle de suite qu'il est ministériel, et il tend la main aux nouveaux venus, avec la meilleure grâce du monde; que ce soit ses anciens amis ou leurs adversaires, peu lui importe, il est ministériel quand même, comme M. DALY qui est représenté *as not sticking to office!*

Le brave col. est ce qu'on appelle en France un *ventru*; c'est-à-dire des gens, qui se haïssent aller aux inspirations de l'Abolition et de l'estomac; et le nom de M. JOHN PARISEAU, le même dont il s'agit, est inscrit de course à la 36e page du Budget, comme suit:

JOHN PARISEAU, CONSEIL DE LA REINE. Pour services comme agent du Conseil de la Couronne dans le district de Brock, London et de l'ouest, et Passé de l'ouest dans les districts de London et de l'ouest, £300 10s. C'est toujours ça, en attendant mieux.

Au sujet de la correspondance, le Col. Prince a fait un discours, qui a dû blesser à bon droit les membres libéraux de la chambre. Tout en défendant la conduite de M. Draper et en accusant celle de M. LaFontaine, il s'est laissé emporter dans de malignes déclamations sur l'impracticabilité de tous les canadiens en général.

"Plus je nie dans cette chambre, a dit le colonel Prince, plus je deviens convaincu qu'il est impossible de le concilier sur des principes véritablement bretons."

Si les principes mis aujourd'hui en usage par le gouvernement sont des principes bretons, nous pouvons dire au colonel Prince qu'il a raison; que jamais les canadiens ne seront satisfaits et conciliés par un système qu'ils considèrent comme la violation de tous les principes constitutionnels anglais.

On se rappelle les éloges donnés au lord Metcalfe durant son administration, par ce même Col. Prince qui l'avait déshonoré auparavant. Les canadiens étaient désignés par lord Metcalfe comme des hommes turbulents et dangereux; mais dans le temps même où il publiait ses fameuses réponses aux adresses, dans le temps où il insultait tout un peuple dans la personne de ses chefs et de ses organes, parce qu'ils voulaient en établir le gouvernement responsable, comme on l'entend en Angleterre, dans ce temps-là même, disons-nous, M. Draper, son ministre, voulait appuyer son gouvernement sur ces hommes dangereux et turbulents, dénoncés par son ministre. Ne voit-on pas aujourd'hui la mauvaise foi de notre ex-député gouverneur? Ne voit-on pas combien M. LaFontaine et ses collègues avaient raison.

On a beau dire et beau faire, la vérité et les principes triomphent encore, car on finit toujours par reconnaître que "honesty is the best policy."

ASSEMBLÉE DES MEMBRES DE L'OPPOSITION.

A une assemblée tenue jeudi le 2 avril 1846, composée des membres suivants de l'Assemblée législative du Canada, savoir: MM. Armstrong, Baldwin, Berthelot, Bouthillier, Cameron, Cauchon, Chabot, Châteaubert, Desaulniers, Duwit, Drummond, Lacoste, LaFontaine, Laurier, Latournerie, Laurin, Leslie, Morrin, Méthot, J. S. McDonald, Nelson, Price, Roblin, Rousseau, Taché, Thompson.

M. M. Baldwin fut appelé au fauteuil et M. Drummond fut prie d'agir comme secrétaire. Sur motion du Dr. Taché, secondé par M. Leslie, fut lu.

Résolu, 1^o.—Que la discussion qui s'est élevée le 27^e jour du courant, sur une motion faite par M. Cameron dans la chambre d'Assemblée, n'ayant convaincu qu'une correspondance importante a récemment eu lieu, au sujet d'un changement proposé dans l'administration provinciale, et le pays en général ayant un profond intérêt à s'assurer de ce que comporte cette correspondance, il devient de notre devoir comme représentants d'une partie considérable du peuple du Canada, d'exiger d'une manière pressante des membres du parti libéral qui ont eu part à cette correspondance, de la communiquer en entier à cette assemblée, s'ils l'ont en leur possession.

Plusieurs des membres ayant alors déclaré qu'il était curieusement que l'hon. M. LaFontaine était partie dans la correspondance en question, ce monsieur fut requis de se conformer à un désir exprimé par la résolution qui précède, et sur ce, il produisit les papiers suivants:

- 1^o. Extrait d'une lettre de l'hon. E. R. Caron à l'hon. L. H. LaFontaine, en date du 7 septembre 1845.
- 2^o. Lettre de l'hon. E. R. Caron à l'hon. L. H. LaFontaine, en date du 8 sept. 1845.
- 3^o. Lettre de l'hon. L. H. LaFontaine à l'hon. E. R. Caron, en date du 10 sept. 1845.
- 4^o. Lettre de l'hon. E. R. Caron à l'hon. W. Draper, en date du 17 sept. 1845.
- 5^o. Lettre de l'hon. W. Draper à l'hon. E. R. Caron, en date du 16 octobre 1845.
- 6^o. Lettre du même au même, en date du 19 nov. 1845.
- 7^o. Lettre de l'hon. E. R. Caron, à l'hon. W. Draper, en date du 26 sept. 1845.

Ces lettres étant lues par le secrétaire, il fut proposé par M. Bouthillier, secondé par M. Armstrong et

Résolu, 2^o.—Que cette assemblée fait ses sincères remerciements à l'hon. M. LaFontaine pour lui avoir communiqué l'importante correspondance qui vient d'être lue, et cette assemblée pense qu'elle doit déclarer que la nature de la dite correspondance, est telle qu'elle oblige M. LaFontaine de la rendre publique, lorsqu'il sera appelé à la faire à sa place en parlement—et il est ensuite sur motion de M. Cameron, secondé par M. Chabot,

Résolu, 3^o.—Que la conduite de M. LaFontaine pendant toute cette négociation a été celle d'un vrai patriote, d'un homme d'état et d'un vrai Canadien, et elle est éminemment calculée pour confirmer et rendre encore plus forte la confiance que nous reposons en lui depuis longtemps.

(Signé) LEWIS T. DRUMMOND,
Secrétaire.
(Vraie Copie),
LEWIS T. DRUMMOND,
Montréal, 2 avril 1846.

LE PREMIER STEAMBOAT.—Le Prince Albert, qui a hiverné dans la Rivière Latorque est arrivé à notre port, aujourd'hui, vers midi, venant de Laprairie. Rien n'empêche maintenant ce vaisseau traversier de faire ses voyages réguliers entre les deux places.

Le chemin de fer de la Prairie à St. Jean est en activité depuis quelques jours. Les steamboats du ac n'étaient pas encore arrivés ce matin.

P. S.—Le *Richelieu* venant de Chambly, vient d'entrer dans notre port. Le *St. Louis* sera ici lundi soir, et le *Canada*, le *Queen*, le *Sydenham* doivent partir de Sorol mardi ou mercredi prochain. Le *Richelieu* repartira de notre port pour Chambly samedi à 9 heures du matin, s'arrêtant à Varannes, à Verchères, etc.—

ADRESSE DE L'ASSOCIATION DU COMMERCE LIBRE, AU PEUPLE DU CANADA.

COMPATRIOTES,

Il est arrivé, dans les affaires commerciales de cette colonie, une crise qui demande l'énergie, et l'attention la plus dévouée de tous ceux qui ont à cœur l'avancement de ses intérêts divers et éternels.

Cette crise est provoquée de la nouvelle politique commerciale de la métropole, politique qui attaque le base même de toute protection quelconque, et expose à la fois cette colonie et la mère-patrie aux conséquences les plus graves d'une lutte sans borne avec les autres nations. S'opposer à cette politique, serait non seulement inutile, mais incompatible avec le but de cette association.

Convenons, comme nous le sommes, que le principe d'un commerce libre, appliqué de la manière la plus étendue, est un bon principe, et sous tous les rapports le plus sage qu'un pays puisse adopter pour assurer la prospérité de toutes les classes; convenons aussi, [puisque la métropole nous offre en ce moment la faveur d'être jusqu'à présent nous avons joui, dans ses marchés,] que la prospérité du Canada ne peut être maintenue, qu'en rendant ce commerce libre, et qu'en laissant à son industrie et à ses capitaux la faculté de poursuivre leur distribution et leur emploi naturel; mais craignant en même temps que notre législation ne soit pas encore disposée à donner effet par statut à ces vœux libéraux, nous avons cru prudent et désirable de nous former en société, dans le but de réunir en un seul corps tous ceux qui partagent nos opinions à cet égard. Par ce moyen, nous étendons notre influence, nous réunissons nos vœux et intérêts, nous atteignons l'unité de fin et d'action, et par là nous nous mettons en état d'assurer le triomphe de nos principes dans les lois commerciales de la Province.

Unis sur la base de la liberté du commerce, nous demandons avec respect, mais avec confiance, d'abord la révocation de tous statuts impériaux imposant des droits distinctifs; en second lieu, l'abolition de tous droits, impériaux ou locaux, perçus sur les grains de quelque espèce que ce soit, importés des États-Unis; et enfin, nous proposons de nous opposer par tous les moyens légitimes, à ce que nous ne pouvons que par nous-mêmes empêcher de passer, à l'avenir, des actes pour imposer des droits protecteurs, prohibitifs, ou simplement de règlement quelconques; croyant que de tels faits seraient non seulement préjudiciables aux intérêts généraux de la société, mais contraires aussi à la politique la plus saine. Nous déclarons de plus, notre opinion qu'il ne devrait être levé de droits que dans la seule vue de créer un revenu à l'effet de pourvoir au besoin du gouvernement, et au progrès des améliorations intérieures; et que pour ces objets, ce ne devrait faire choix que d'articles qui peuvent être assésés à tel droit, sans en même temps restreindre ou entraver le commerce général, le commerce de transport, ou l'industrie agricole du pays.

Déclarant que les sont les principes et les opinions qui nous régissent, nous invitons, d'une manière pressante, les membres de toutes les classes dans la province, à s'entendre et à coopérer avec nous à leur donner un effet pratique, en les faisant triompher dans la législation. Nous exhortons nos concitoyens à s'inscrire sur nos livres, et nous prions nos compatriotes éloignés de former des branches, ou associations locales, au rapport avec cette société centrale.

Le commerce et l'industrie de cette colonie, encore dans leur enfance, et si-encore encouragés par un système faux, se dirigent étonnés dans leurs cours naturels. Heureux si par nos efforts réunis, nous réussissons maintenant à introduire dans notre système commercial le principe d'un commerce libre. Alors, seulement, ferons-nous de la Saint-Laurent la voie publique pour le transport des richesses du fertile ouest, tout en développant les vastes ressources de cette belle colonie, et en assurant à ses habitants le contrôle de la prospérité et du bonheur.

Adressant nous-mêmes maintenant au Cultivateur Canadien, afin de le convaincre qu'il doit envisager sans crainte le principe d'un Commerce Libre, et qu'au contraire, il en retirera l'avantage et le profit, aussi bien que tout autre membre de la société.

Nous n'ignorons pas qu'on est généralement sous l'impression que les droits protecteurs haussent les prix, et nous tâcherons, par conséquent, de faire voir que c'est une erreur.

Ceux qui ont traité avec le plus de talent le sujet de l'Economie Politique, nous ont étudiés avec le plus de soin et le plus d'exactitude le cours de Commerce, s'accordent à dire, que quand un pays est dans l'habitude d'exporter le surplus de ses produits, le prix du marché sur lequel il compte, comme acheteur ou vendeur, règle la valeur de tout. Telle est la position du Canada. Depuis plusieurs années ce pays a exporté ses produits agricoles, en partie de son propre sol, et en partie des grains des États-Unis naturalisés; et en tous les cas le cours des prix a constamment été réglé par la valeur dans les marchés auxquels ces surplus ont été envoyés. Pour prouver la vérité de cet axiome, et la satisfaction de tout homme raisonnable, il nous suffira, sans doute, de passer en revue les prix d'ici pour les six dernières années. Nous adoptons ce terme comme plus propre à convaincre les Cultivateurs; et tenant plus qu'il nous met en état de comparer les prix durant deux périodes d'un caractère, directement opposé. Durant la première période, le froment Américain fut admis franc de droits; durant la dernière, il fut assésé à un droit de trois shillings sterling par quarter. Comparant, maintenant, le prix moyen de la farine fine pendant ces années, sur le marché de Montréal, nous voyons de la farine pure règle de jugement ne pas qu'elle soit plus élevée, mais que les prix du marché ont été mieux déterminés, et plus aisément connus. Nous placerons ces prix en colonnes parallèles, afin que la vérité du principe que nous soutenons puisse être aperçue du moins coup d'œil, savoir: que les prix ne sont pas augmentés pour l'Agriculteur Canadien par des droits protecteurs, mais dépendent du marché auquel ces produits sont envoyés.

Ainsi, quand le Froment Américain était admis en Canada, sans droits d'entrée, les prix furent comme suit, c'est-à-dire, le prix moyen de l'année:—

| | |
|-----------|-----------|
| 1840..... | 26s. 10d. |
| 1841..... | 26s. 5d. |
| 1842..... | 31s. 0d. |

Prix moyen des trois années..... 26s. 5d.

Froment Américain assésé à un droit de 3s. sterling par quarter:—

| | |
|-----------|----------|
| 1843..... | 25s. 6d. |
| 1844..... | 25s. 3d. |
| 1845..... | 27s. 2d. |

Prix moyen des trois années..... 26s. 0d.

Prétendra-t-on maintenant, ces faits sous les yeux, que les prix sont haussés par les droits protecteurs, ou que ces droits sont favorables au moindre degré à la prospérité du cultivateur Canadien? C'est donc à lui que nous en appelons pour s'unir à nous, afin d'affranchir le pays de cet état qui ne sont que des entraves, et qui n'ont d'autre résultat que de paralysar son industrie et de restreindre son commerce. Qu'il se rappelle aussi que notre projet, s'il est pleinement exécuté, diminuera le prix de tous les effets dont il peut sentir le besoin journalier; car par l'abolition de tous droits distinctifs et réglementaires, nous le mettrons à même d'obtenir son sucre et son thé, ses hardes, et tout ce qu'il y a de surabondant, partout où il les trouvera à meilleur marché.

Mais continuons à développer notre plan, afin de faire paraître les avantages immenses qui résulteront pour le commerce général du Canada, aussi bien que pour sou

commerce de transport, par l'abolition de toutes imposi- tions ou restrictions sur les produits Américains.

Nous montrerons, d'abord, le montant des produits amassés tous les ans sur les rivières de nos grands lacs, et arrivés à cette ville, pour être distribués aux divers marchés pour consommation; après cela, nous ferons voir la quantité immense qui passe par le canal d'Érié, pour trouver un marché à New-York, et autres ports Américains; et enfin, nous démontrons qu'il est au pouvoir du Canada d'attirer et faire passer une partie considérable de ces derniers produits par ses propres canaux, et ses habitans et la législature veulent promptement donner effet à la politique libérale édictée de cette Association à pour but de faire paraître l'avantage et la nécessité.

No. 1.—TABLE montrant la quantité de produits amontés à Montréal par le St. Laurent, en l'année 1845.

| | |
|-------------------------------|--------|
| Lard ou Porc, (quarters)..... | 6109 |
| Beuf, (quarters)..... | 723 |
| Saindoux, (bri. ou tin.)..... | 461 |
| Farine, (quarters)..... | 590305 |
| Froment, (minots)..... | 450209 |
| Autres grains, (minot)..... | 40781 |
| Potasse, etc. (quarters)..... | 33000 |
| Hourro, (tonnelles)..... | 8112 |

No. 2.—TABLE montrant la quantité de produits transportés par le Canal d'Érié, pendant l'année 1845.

| | |
|-------------------------------|---------|
| Lard, (quarters)..... | 63646 |
| Beuf, (quarters)..... | 7699 |
| Saindoux, (barils)..... | 3064800 |
| Farine, (quarters)..... | 2317280 |
| Froment, (minot)..... | 1630033 |
| Blé d'Inde, (minot)..... | 35503 |
| Grain de lin, (lbs.)..... | 8303960 |
| Potasse, etc. (quarters)..... | 80646 |

D'après les tables qui précèdent, il est évident que la quantité transportée par le dernier Canal est énorme par comparaison à la première. C'est donc une question de la plus haute importance de savoir à une partie de ce commerce peut être attiré au Saint-Laurent. Nous croyons qu'il en pourrait être ainsi, par la raison que le transport le moins coûteux au nord de la mer et aux districts manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre, doit obtenir la préférence; et qu'il nous paraît évident que cet avantage n'est pas digne de tous nos efforts réunis!

Le grand objet qui lui faut atteindre, est de rendre moins coûteux les moyens de transport et les meilleures autorités pratiques s'accordent à dire que le Saint-Laurent deviendra la voie la moins coûteuse, aussitôt que la chaîne de nos améliorations intérieures aura été complétée. Elles s'accordent que le coût du transport d'un quart de farine du Détroit à Montréal n'excéderait pas de 1s. 6d. à 1s. 3d. La difficulté sera donc de savoir d'assurer d'un port où l'on ait constamment accès à la Mer; et cette difficulté sera surmontée par le prompt achèvement du Chemin-à-Lisses projeté de Portland; chemin qui nous mettra à une journée de marche de cette ville, dont le port peut être rendu le plus sûr et le moins coûteux du continent de l'Amérique. Par cette route, nous évitons les dangers et les inconvénients accidentels du Saint-Laurent, en descendant de Montréal; nous nous assurons une plus longue saison de Commerce, l'automne, et nous pourrions compter sûrement sur des frètes pour Liverpool à aussi bon marché que ceux de New-York. Mais ce qui n'est pas moins important pour le Commerce de Transport en Angleterre, c'est qu'en rendant nos prix moindres que ceux du Canal d'Érié pour Boston, nous nous assurons le Commerce de Transport à cette grande ville et à tous les autres marchés de l'Est, ainsi que l'approvisionnement des Provinces inférieures, appelées vulgairement les Ports d'Indes. Ce tableau peut paraître embelli à ceux qui ne se sont pas occupés du sujet; mais nous dirons à ceux-là, qu'après examen, ils seront convaincus qu'avec le Saint-Laurent comme voie publique, et Portland comme port de communication avec la Mer, nous serons en état de lutter avec succès pour le florissant Commerce de l'Ouest, et de mettre au défi la rivalité de la route plus artificielle du Canal d'Érié. Mais il n'y a pas de temps à perdre; l'inactivité, dans ce moment de crise, frustrerait nos espérances; les produits mêmes d'une partie du Haut-Canada pourraient être transportés par des Canaux Américains, si nous ne nous hâtions de compléter les nôtres.

Nous devons aussi rappeler ici au Cultivateur Canadien, dans quelques endroits qu'il puisse habiter, que tout éparge effectuée dans les moyens d'amener nos produits au Marché, ajoute dans la même proportion à la valeur de son blé et de toute autre article venant du cultivateur; et il peut n'être pas hors de propos d'ajouter, que répétant toutes affection ou préférences particulières, nous ne cherchons aucun avantage pour une certaine classe, aucune préférence pour Montréal sur les autres parties de la Province; nous soutenons, au contraire, l'intérêt général des producteurs et des consommateurs, et le bien général de la société.

Comme ayant rapport à ce qui précède, nous dirons un mot des Actes Réglementaires imposés par le Métropole, afin d'assurer l'harmonie entre les différentes branches de son Commerce. Ces Actes furent passés quand la politique de l'Angleterre était un système de protection; nous n'avions pas le droit de nous plaindre ou nous n'étions pas intéressés à le faire. Actuellement un système de commerce libre est en vigueur, et par conséquent, ces Actes de protection sont un obstacle à leur exécution, et nous devons nous efforcer de les faire abroger, et de leur substituer des lois qui soient en harmonie avec le système de commerce libre.

Les droits Impériaux sur les Manufactures Étrangères sont aussi sujets à objection, comme n'étant pas d'accord avec la maxime de législation impériale: "qu'il est de la vraie politique d'acheter au marché le moins cher, et de vendre au marché le plus cher." Ils sont aussi en contradiction avec la doctrine posée par M. Goulbourn, Chancelier de l'Échiquier, dans les dernières débats de la Chambre des Communes: "que le Canada n'aura aucun droit de se plaindre, tant qu'il sera placé sur le même pied que les habitans de la Métropole." Nous acceptons donc cette doctrine comme saine, cette Association croira de son devoir de demander l'abolition de tous statuts impériaux imposant des droits distinctifs sur des articles de manufacture étrangère; nous laisserons ainsi libres d'acheter nos approvisionnements partout où on se les procurera à meilleur marché.

Il nous en apparaît enfin au peuple du Canada, et nous les prions de s'unir à nous, pour donner effet aux principes de la Liberté du Commerce, dans notre Politique Commerciale, convaincus que c'est là le seul moyen d'assurer la prospérité et le développement de nos grandes ressources, et les intérêts croissantes de toutes les classes de la Société.

Au nom de
L'Association du Commerce Libre,
JOHN YOUNG,
Président.

P. FOURNIER,
ENCANTEUR,
No. 40, Grande Rue Saint-Jacques.
L'Esquisse prévient le public de cette ville, qu'il vient d'ouvrir des Salles d'Encau, au No. 40, Grande Rue St. Jacques; où il fera régulièrement les MARDI et VENDREDI, des ventes de MEUBLES de MENAGES, etc., etc.

Si se chargent de vendre à commission toute espèce d'effets et d'articles de ménage, soit chez lui ou au domicile des individus.

P. FOURNIER,
Montréal, 10 avril 1846.